

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Date de convocation, date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois de juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 09 juin 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - Antoine HERMAN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Céline MARELLI – Sabrina CARDON – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : Roseline HODIN (a donné procuration à Céline MARELLI pour la représenter et voter en son nom), Raphaël CANTA (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : David HEGO, Vincent WIART, Julien DESFOSSEZ

OBJET : GESTION ESPACE EDUCATIF PERISCOLAIRE A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Monsieur le maire présente au conseil le projet de convention ARIL'Périscolaires pour la gestion de l'espace éducatif périscolaire pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 :

- l'estimation de la participation communale pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 s'élève à 18 431.06 euros,
- le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2023 sera communiqué à partir du 30 novembre 2022.

Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de confier à ARIL la gestion et l'animation des accueils périscolaires et de loisirs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023,
- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Après délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le

21 JUIN 2022

Le Maire,
Daniel FORRIERES

